

Rupture(s)

2007, 2008, 2009, 2010. Quatre années d'agitation « aussi spectaculaire que brouillonne »* de l'équipe Sarkozy, qui ont témoigné de ruptures majeures avec les principes républicains. Extraits choisis dans chacune des « Chronologies ».**

2007

1^{er} juillet : le gouvernement rend public le 4 juillet son projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration, l'intégration et l'asile, dont plusieurs dispositions sont contraires aux principes d'égalité de traitement, de non-discrimination et aux droits des enfants.

9 juillet : après deux années d'expérimentation, le ministère de l'Éducation nationale prépare la généralisation d'un fichier de données à caractère personnel dénommé « Base-élèves », concernant tous les élèves des écoles maternelles et élémentaires.

7 novembre : un appel intitulé « Non à la directive de la honte ! » est adressé aux parlementaires européens, qui doivent examiner un projet de directive (la directive « Retour ») sur la rétention et l'expulsion des personnes étrangères sans papiers. Le Parlement européen adopte cette directive le 18 juin, le conseil des ministres de l'UE le 9 décembre.

20 novembre : adoption d'une nouvelle loi sur l'immigration, la quatrième en quatre ans, qui restreint encore les droits des étrangers.

2008

12 février : publication de la loi « relative à la rétention de sûreté et à la déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental », qui vise à rendre possible un emprisonnement à vie sans jugement.

22 mai : l'Assemblée nationale refuse d'accorder le droit de vote aux élections locales aux résidents étrangers, dans le cadre du projet de réforme constitutionnelle.

16 juillet : trente-trois organisations se réunissent pour dénoncer le décret créant le liberticide fichier « Edvige ». Le 28 août, le collectif « Non à Edvige » annonce que sept cents organisations et quatre-vingt dix mille personnes ont signé la pétition dénonçant le fichier.

2009

20 janvier : la Cnil rend des conclusions accablantes sur le fichier des infractions constatées (le Stic), créé clandestinement dans les années 1995-2000, connu seulement en 2001 et qui, dès 2004, fichait vingt-trois millions de personnes.

18 septembre : le gouvernement annonce son intention de supprimer l'institution du Défenseur des enfants ainsi que la Commission nationale de déontologie de la sécurité, en les regroupant sous l'égide d'un Défenseur des droits.

22 septembre : Eric Besson fait démanteler par la force les installations précaires des migrants de la zone broussailleuse de Calais appelée « jungle ».

1^{er} octobre : début de la grève de travailleurs sans papiers pour obtenir leur régularisation, soutenue par syndicats et associations.

18 octobre : deux décrets au *Journal officiel* remplacent celui qui créait le fichier Edvige, retiré par le gouvernement en novembre 2008. La mobilisation a certes permis la disparition de certaines données, la limitation de certains délais de conservation des données, une meilleure traçabilité, mais sont toujours fichés les mineurs de

* Pour reprendre les termes de P. Tartakowsky, dans son ouverture du dossier.

** Retrouvez l'intégralité de ces Chronologies dans chaque édition de *L'Etat des droits de l'Homme en France*.

Le 20 novembre 2008, Thomas Hammarberg, Haut Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, qualifiait la France de « pays de violations massives et persistantes des droits de l'Homme ».

13 ans, des personnes soupçonnées hors de tout passage à l'acte, etc.

2 novembre : Eric Besson lance un « grand débat » sur l'« identité nationale », sous la forme de rencontres dans les préfetures.

13 novembre : le chef de l'Etat charge ses ministres de « préparer sans délai une réforme en profondeur du droit de l'hospitalisation psychiatrique ».

23 novembre : Eric Besson publie une nouvelle circulaire sur l'aide humanitaire aux étrangers en situation irrégulière, qui maintient la présomption de culpabilité des aidants (« délit de solidarité »).

2010

21 mars : la loi sur le port du voile est adoptée par le Parlement, le 14 septembre, validée par le Conseil constitutionnel le 7 octobre, publiée au *Journal officiel* le 12 octobre (entrée en vigueur : avril 2011).

29 avril : Eric Ciotti, secrétaire national de l'UMP en charge des questions de sécurité, dépose une proposition de loi visant à suspendre le versement des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire. Elle deviendra la loi du 28 septembre 2010.

28 juillet : lors d'une réunion ministérielle à l'Élysée, N. Sarkozy décide d'expulser trois cents camps de Roms.

30 juillet : le Conseil constitutionnel déclare contraires à la Constitution un certain nombre d'articles du Code de procédure pénale concernant la garde à vue.

17 août : justifiant les expulsions massives de Roms, le ministre Eric Besson se félicite de l'introduction, dans le fichier Oscar (outil de contrôle de l'aide au retour créé par un décret de 2009), de données biométriques.

28 octobre : neuf cents organisations des domaines sanitaire et médico-social critiquent la remise en cause de l'aide médicale d'Etat (AME), qui permet aux étrangers dans les situations les plus précaires d'accéder aux soins. ●